

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20240325-2024\_25\_03\_21-DE



Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

**PRESENTS** : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. AUTISSIER Bertrand), M. LAROSE Didier (pouvoir à Mme BIEUVELET Laetitia), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON Roger),

**ABSENTS** : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

**Secrétaire** : Mme CHAVASSE Danielle.

## DELIBERATION N° 2024 – 21

### **OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association US Reventinoise**

La commune de Reventin-Vaugris participe activement au développement du sport local par le biais d'aides aux associations sportives. Elle leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou faciliter la pratique sportive de leurs adhérents.

A ce titre, l'association a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de son événement caritatif « SOLIDAFOOT » qui se déroulera du 15 au 20 mai 2024. Cette subvention permettra de financer la location d'un chapiteau pour accueillir les visiteurs et les bénévoles. Madame la Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association US REVENTINOISE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

**VU** le courrier de demande de subvention exceptionnelle adressé à la commune par l'association,

**CONSIDÉRANT** que cette manifestation organisée chaque année par l'association réunit plus de 8000 personnes, une centaine de bénévoles et permet de récolter des fonds pour l'association A.P.P.E.L. (Association Philanthropique de Parents d'Enfants atteints de Leucémie et autres cancers),

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association « US REVENTINOISE » pour l'organisation de son événement caritatif SOLDAFOOT,

**DIT** que la dépense de cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits au compte 65748 du budget 2024,

**DIT** que l'association devra fournir une justification de l'emploi de la subvention et un bilan de cet événement,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents y afférent

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 mars 2024.

Mme la Maire, Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28/03/2024

- après télétransmission électronique le 28/03/2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28/03/2024